

## Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,  
Vu la décision n°17-192 en date du 8 décembre 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu les opérations électorales au CEVE en date du 17 mai 2018 et leur proclamation le 18 mai 2018,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 juin 2018, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

#### Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Représentants titulaires des élèves et des étudiants :

Mathilde Ruby

---

*Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.*

---

Pour rappel, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en formation élargie est donc composé, dans sa version consolidée, des membres suivants :

- 2 représentants des usagers :
  - Mathilde Ruby
    - Carmen Dreysse, suppléante
  - Marine Montagnon

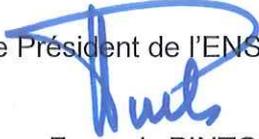
- Arthur Charlet, suppléant

**Article 2.**

Son mandat prend effet le 18 juin 2018 et est valable jusqu'à la désignation de son successeur.

Fait à Lyon, le 15 juin 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

  
Jean-François PINTON